

Département du Finistère

**COMMUNE DE  
GUILLIGOMARC'H**



**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

Date de mise en ligne : 5 12 2022

**Conseil municipal  
du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

L'an **deux mil vingt-deux**, le jeudi **premier décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 novembre 2022 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain FOLLIC, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : AUBANTON Philippe, PERROT Stéphane, MOREL Bruno, GOUDÉDRANCHE Thierry, EZANNO Sandrine, SIMON Florence, CHRISTIEN Martine, STANGUENNEC Francis, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents excusés :** LE ROUX Isabelle, BOURBON Christophe, LE BOUTER Laëtitia, BEUVE Céline, MOLINIER Elodie, MOREL-LASSALLE Stéphanie.

Mme CHRISTIEN Martine a été élue **Secrétaire**.

**2022-30 Lotissement « Les terrasses de Guernevez »  
Approbation du CRACL au 31 décembre 2021**

Conformément aux dispositions du Traité de Concession, la SemBreizh, aménageur des terrasses de Guernevez, soumet à l'approbation des élus le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) pour l'année 2021.

Ce document permet à la commune d'exercer son droit à contrôle comptable et financier de l'opération concédée :

- ❖ **Lotissement de 9 937 m<sup>2</sup> pour une surface cessible de 7 925 soit 15 logements** (au départ 12 lots libres et 1 macro-lot dédié au logement locatif social).

Ce document retrace sur l'exercice 2021 les points suivants :

- ❖ Les dépenses engagées en 2021 sont de 272 468 € HT et les recettes de 83 000 €
- ❖ Par rapport au bilan 2020 certains postes de dépenses évoluent et les recettes restent inchangées.
- ❖ Un financement par prêt de 300 000 € sur 36 mois (taux 0.54%)
- ❖ Il n'est pas demandé de participation à la commune au titre de l'année 2022.

Ceci étant exposé, il est demandé aux élus de bien vouloir approuver le compte-rendu annuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu le code de l'urbanisme,

- ◆ Vu la délibération du 18 décembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a attribué la concession d'aménagement du lotissement Les Terrasses de Guernevez à SemBreizh,
  - ◆ Vu le Traité de Concession du lotissement Les Terrasses de Guernevez entre la commune et SemBreizh, notifié en date du 20 janvier 2020,
  - ◆ Vu le CRAC au 31 décembre 2021 du lotissement Les Terrasses de Guernevez présenté à l'approbation du concédant conformément au traité de concession,
- **APPROUVE le CRAC au 31 décembre 2021 du lotissement Les Terrasses de Guernevez.**

**2022-31 MAM – Maison d'assistants maternels**  
**Avenants aux marchés de travaux et étude de sols**

Le Maire informe l'assemblée sur l'avancement des travaux de transformation d'un bâtiment en Maison d'Assistants Maternels (MAM) au 6 rue des Roches du Diable. Il présente ensuite l'étude et les travaux nécessaires à la poursuite du chantier suite à l'effondrement d'un mur.

Le bureau d'étude de sols retenu est ECR Environnement pour un montant de 1 430.00€ HT soit 1 716 € TTC.

Les travaux des lots 1, 3, 4, 5, 6 et 8 feront l'objet d'avenants aux marchés. L'entreprise retenue pour le lot 9 « revêtements de sols » est la SASU ANDREATTA, la SARL LEBECHENNEC n'ayant pas répondu aux différentes sollicitations du maître d'œuvre.

Les travaux ainsi revus se résument ainsi :

Lots	Etp	MONTANT H.T. avec PSE	MONTANT T.T.C. 20%
<b>LOT 1 - Démolition - Désamiantage</b>	SOTRAMA 56100 Lorient	59 933,00 €	71 919,60 €
<b>AVENANT N°1</b>	Travaux en + suite effondrement mur	6 518,00 €	7 821,60 €
	<b>Nouveau montant</b>	<b>66 451,00 €</b>	<b>79 741,20 €</b>
<b>LOT 2 - Terrassement - Voiries - Réseaux</b>	LE FER TP 29300 Rédéné	<b>36 345,00 €</b>	<b>43 614,00 €</b>
<b>LOT 3 - Gros-œuvre - Modification de l'existant</b>	SATEM Bretagne 56850 Caudan	68 500,00 €	82 200,00 €
<b>AVENANT N°1</b>	Empierrement et bouchement cheminée	20 225,00 €	24 270,00 €
<b>AVENANT N°2</b>	Travaux en + suite effondrement mur	1 320,00 €	1 584,00 €
<b>AVENANT N°3</b>	Travaux non prévus mur maçonné enduit	2 773,90 €	3 328,68 €
	<b>Nouveau montant</b>	<b>92 818,90 €</b>	<b>111 382,68 €</b>
<b>LOT 4 - Charpente bois</b>	MCA MENUISERIE CHARPENTE AGENCEMENT 29530 Plonevez du Faou	10 083,11 €	12 099,73 €
<b>AVENANT N°1</b>	Travaux en + suite effondrement mur	2 903,63 €	3 484,36 €
	<b>Nouveau montant</b>	<b>12 986,74 €</b>	<b>15 584,09 €</b>
<b>LOT 5 - Couverture ardoise</b>	LE COUZER Laurent 56240 PLOUAY	3 620,50 €	4 344,60 €
<b>AVENANT N°1</b>	Travaux supplémentaires suite effondrement mur	15 848,00 €	19 017,60 €
	<b>Nouveau montant</b>	<b>19 468,50 €</b>	<b>23 362,20 €</b>
<b>LOT 6 - Menuiseries extérieures - Serrurerie</b>	Les Menuisiers Bretons 56240 Berné	21 400,00 €	25 680,00 €
	Révision PRIX	2 764,73 €	3 317,68 €
<b>AVENANT N°1</b>	Travaux en + suite effondrement mur	2 086,56 €	2 503,87 €
	<b>Nouveau montant</b>	<b>26 251,29 €</b>	<b>31 501,55 €</b>
<b>LOT 7 - Menuiseries intérieures</b>	SEBACO SOCIETE BATIMENT CORNOUAILLE 29190 Pleyben/Ergué-Gabéric	<b>28 765,64 €</b>	<b>34 518,77 €</b>

LOT 8 - Cloisons sèches – Isolation	RAULT Maurice 56580 Rohan	32 588,93 €	39 106,72 €
	Révision PRIX	3 265,08 €	3 918,10 €
AVENANT N°1	Travaux en moins-value	-2 600,00 €	-3 120,00 €
	<b>Nouveau montant</b>	<b>33 254,01 €</b>	<b>39 904,81 €</b>
LOT 9 - Revêtements de sols	ANDREATA 56100 LORIENT	22 027,29 €	26 432,75 €
LOT 10 - Peinture	Couleurs SAFIR 56690 Landévant	6 953,97 €	8 344,76 €
Base		5 721,80 €	6 866,16 €
PSE raval façades ext		12 675,77 €	15 210,92 €
LOT 11 - Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire	EURL STEPHANE TRECANT 56240 Plouay	50 230,83 €	60 277,00 €
LOT 12 - Electricité	LE BIAVANT Anthony 56320 Meslan	14 064,00 €	16 876,80 €
<b>TOTAL travaux 12 lots</b>		415 338,97 €	498 406,76 €
<b>Cuisine aménagée</b>		TVA 10 et 20%	5 675,43 €
			6 400,00 €
<b>Petit mobilier et matériel</b>		3 000,00 €	3 600,00 €
<b>ARCHITECTE</b>	CAO ARCHITECTURE 29300 Mellac	16 237,25 €	19 484,70 €
<b>ECONOMISTE CONSTRUCTION</b>	ARMOR ECONOMIE 56100 LORIENT	4 800,00 €	5 760,00 €
<b>B.E.T. FLUIDES</b>	BECOME 29 29300 QUIMPERLE	3 922,75 €	4 707,30 €
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		<b>24 960,00 €</b>	<b>29 952,00 €</b>
CSPS Coordin.Sécurité Protection santé	SOCOTEC construction 56323 Lorient C	2 900,00 €	3 480,00 €
Mission Contrôle technique	SOCOTEC construction 56323 Lorient C	3 300,00 €	3 960,00 €
<b>CSPS / CT</b>		<b>6 200,00 €</b>	<b>7 440,00 €</b>
Audit énergétique	BECOME 29 29392 QUIMPERLE Cedex	1 650,00 €	1 980,00 €
Diagnostic plomb amiante	ACH Agence Conseil Habitat 56100 Lorient	770,00 €	924,00 €
Etude de sol	ECR Environnement 56260 Larmor Plage	1 430,00 €	1 716,00 €
<b>Etudes</b>		<b>3 850,00 €</b>	<b>4 620,00 €</b>
Achat du bâtiment		30 000,00 €	30 000,00 €
Frais de notaire achat		2 500,00 €	3 000,00 €
<b>Achat bâtiment</b>		<b>32 500,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>491 524,40 €</b>	<b>583 418,76 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **DONNE SON ACCORD** à l'étude des sols pour un montant de **1 430 € H.T.**
- ◆ **DONNE SON ACCORD** aux propositions d'avenant pour les lots 1-Démolition, 3-Gros-Œuvre, 4-Charpente, 5-Couverture ardoise, 6-Menuiseries extérieures et 8-Cloisons sèches isolation pour une plus-value totale aux marchés de **55 104.90 € H.T.**
- ◆ **AUTORISE le Maire à signer le marché du lot 9-Revêtements de sols et les avenants aux marchés** présentés ci-dessus,
- ◆ **DONNE MANDAT au Maire pour signer** l'ensemble **des documents** nécessaires au chantier de la MAM,
- ◆ **SOLLICITE le** Fonds de concours « déconstruction reconstruction » de Quimperlé Communauté.

### **2022-32 Café commerce multi-services : maîtrise d'œuvre**

Le Maire présente à l'assemblée la proposition d'honoraires de l'architecte Patrice Aubert pour nous accompagner dans notre projet de café et commerce multi-services au n° 1 rue du Scorff.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** à l'offre de **CAO ARCHITECTURE** - 29300 Mellac - pour un montant total de **34 560 € H.T.**

- **AUTORISE** le Maire à signer le **marché de maîtrise d'œuvre** à intervenir ainsi que tout autre document utile se rapportant à cette mission.

### **2022-32' Café commerce multi-services : audit énergétique**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un audit énergétique a été réalisé dans le cadre projet de café et commerce multi-services au n° 1 rue du Scorff.

L'objectif est de déterminer la nature des travaux et le niveau d'amélioration thermique à obtenir pour se conformer aux normes actuelles et aux critères de Quimperlé Communauté.

Le dossier est piloté par le Conseiller Energie Partagé de Quimperlé Communauté :

Investissement initial audit ABEE	1 900.000 € HT
<i>Reste à charge commune avant fonds de concours</i>	<i>1 900,00 €</i>
Aide Fonds de concours énergétique QC (50% du reste à charge)	950,00 €
Reste à charge final commune (hors TVA)	950,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du **Fonds de Concours Énergie de Quimperlé Communauté pour l'audit énergétique de café et commerce multi-services.**

### **2022-33 Chapelle ND de la Clarté – Saint-Eloi** **Avenants marchés de travaux**

Le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement des travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame de la Clarté à Saint-Eloi et présente les modifications à apporter aux marchés de travaux :

- basculement d'une partie de la tranche ferme en tranche conditionnelle pour les lots 4 et 5,
- travaux supplémentaires et modification pour les lots 1 et 3.

Elles feront l'objet d'avenants aux marchés initiaux et peuvent se résumer ainsi :

		T1 ferme		T2 optionnelle			
1 TRAVAUX	Entreprise	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC
Maçonnerie Pierre de taille	La Maçonnerie VITRY	50 708,31 €	60 849,97 €	112 780,23 €	135 336,28 €	163 488,54 €	196 186,25 €
OPTION	Le Lannic 56500 Moréac	508,81 €	610,57 €	856,22 €	1 027,46 €	1 365,03 €	1 638,04 €
Total avec OPTION		51 217,12 €	61 460,54 €	113 636,45 €	136 363,74 €	164 853,57 €	197 824,28 €
AVENANT 1 T2 carottage + reprise remplage baie nord		0,00 €	0,00 €	2 200,00 €	2 640,00 €	2 200,00 €	2 640,00 €
	MARCHE REVU	51 217,12 €	61 460,54 €	115 836,45 €	139 003,74 €	167 053,57 €	200 464,28 €
% d'écart introduit	acte modificatif	0,00%	0,00%	1,94%	1,94%	1,33%	1,33%
		T1 ferme		T2 optionnelle			
3 TRAVAUX	Entreprise	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC
Couverture	AR TOITURES	33 134,89 €	39 761,87 €	69 868,75 €	83 842,50 €	103 003,64 €	123 604,37 €
AVENANT 1 T1 : + bâchage de la toiture / T2 : + bâchage de la toiture et protection (garde corps et filet)	PA Bel Orient - 56140 Bohal	1 733,96 €	2 080,75 €	5 858,71 €	7 030,45 €	7 592,67 €	9 111,20 €
	MARCHE REVU	34 868,85 €	41 842,62 €	75 727,46 €	90 872,95 €	110 596,31 €	132 715,57 €
% d'écart introduit	acte modificatif	5,23%	5,23%	8,39%	8,39%	7,37%	7,37%

		T1 ferme		T2 optionnelle			
4 TRAVAUX	Entreprise	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC
Menuiserie support bois	Les Ateliers de la Chapelle 49710 Sevreinoise	36 006,00 €	43 207,20 €	13 775,00 €	16 530,00 €	49 781,00 €	59 737,20 €
AVENANT 1 Bascule une partie T1 en T2	MARCHE REVU	-31 031,00 €	-37 237,20 €	31 031,00 €	37 237,20 €	0,00 €	0,00 €
	MARCHE REVU	4 975,00 €	5 970,00 €	44 806,00 €	53 767,20 €	49 781,00 €	59 737,20 €
% d'écart introduit	acte modificatif	-86,18%	-86,18%	225,27%	225,27%	0,00%	0,00%

		T1 ferme		T2 optionnelle			
5 TRAVAUX	Entreprise	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC
Polychromie	ARTHEMA 5 rue Landais 44200 Nantes	29 676,63 €	35 611,96 €	19 817,29 €	23 780,75 €	49 493,92 €	59 392,71 €
OPTIONS		9 274,72 €	11 129,66 €	10 291,31 €	12 349,57 €	19 566,03 €	23 479,24 €
total		38 951,35 €	46 741,62 €	30 108,60 €	36 130,32 €	69 059,95 €	82 871,95 €
AVENANT 1 Bascule une partie T1 en T2	MARCHE REVU + régul cts	-23 017,04 €	-27 620,45 €	23 017,42 €	27 620,90 €	0,38 €	0,46 €
	MARCHE REVU + régul cts	6 659,48 €	7 991,38 €	42 834,55 €	51 401,46 €	49 494,03 €	59 392,85 €
	MARCHE REVU	9 274,83 €	11 129,80 €	10 291,47 €	12 349,76 €	19 566,30 €	23 479,56 €
	MARCHE REVU	15 934,31 €	19 121,17 €	53 126,02 €	63 751,22 €	69 060,33 €	82 872,41 €
% d'écart introduit	acte modificatif	-59,09%	-59,09%	76,45%	76,45%	0,00%	0,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **DONNE SON ACCORD** aux propositions d'avenant pour les lots 1-Maçonnerie pierre de taille, 3-Couverture, 4-Menuiserie support bois et 5-Polychromie suivant les montants indiqués ci-dessus.
- ◆ **AUTORISE le Maire à signer les avenants aux marchés** y compris ceux à venir dans la mesure où ils sont nécessaires à la poursuite des travaux,
- ◆ **DONNE MANDAT au Maire pour signer tout autre document** utile à la restauration de ce patrimoine.

### **2022-34 Tarifs 2023 CANTINE SCOLAIRE municipale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guilligomarc'h décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023** (sans changement en ce qui concerne la tarification sociale) :

REPAS CANTINE SCOLAIRE	nouveaux tarifs	anciens tarifs 2021
<b>Tranche 1 : Quotient familial de 0 à 630</b>	<b>0,70 €</b>	0,70 €
<b>Tranche 2 : Quotient familial de 631 à 1050</b>	<b>1,00 €</b>	1,00 €
<b>Tranche 3 : Quotient familial de 1051 et +</b>	<b>2,80 €</b>	2,60 €
<b>Adultes</b>	<b>5,60 €</b>	5,20 €

### **2022-34' Tarifs 2023 GARDERIE SCOLAIRE municipale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guilligomarc'h décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023** :

<b>GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE</b>	<b>nouveau tarif</b>	<b>ancien tarif</b>
<b>7h00 à 8h30 et 17h30 à 19h00 par demi-heure</b>	<b>0,60 €</b>	<b>0,55 €</b>
<b>8h30 à 8h50 et 16h40 à 17h00</b>	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
<b>17h00 à 17h30 avec goûter</b>	<b>0,80 €</b>	<b>0,70 €</b>
<b>Pénalités : le 1/4h après 19h</b>	<b>5,00 €</b>	<b>5,00 €</b>

### **2022-34'' Tarifs 2023 CIMETIERE COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guilligomarc'h décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023** :

<b>CIMETIERE COMMUNAL</b>	<b>nouveau tarif</b>	<b>ancien tarif</b>
<b>Emplacement simple: 15 ans</b>	<b>120,00 €</b>	<b>105,00 €</b>
<b>Emplacement simple : 30 ans</b>	<b>240,00 €</b>	<b>210,00 €</b>
<b>Emplacement simple : 50 ans</b>	<b>350,00 €</b>	<b>315,00 €</b>
<b>Emplacement double : 15 ans</b>	<b>240,00 €</b>	<b>210,00 €</b>
<b>Emplacement double : 30 ans</b>	<b>460,00 €</b>	<b>420,00 €</b>
<b>Emplacement double : 50 ans</b>	<b>700,00 €</b>	<b>630,00 €</b>
<b>Emplacement pour cavurne (1m2) : 15 ans</b>	<b>120,00 €</b>	<b>105,00 €</b>
<b>JARDIN DU SOUVENIR : plaque de 30 x 20cm</b>	<b>60,00 €</b>	<b>52,50 €</b>

### **2022-35 Dénomination et numérotation de la voirie communale** **Base Adresse Locale – BAL – Guilligomarc'h**

Le Maire informe l'assemblée que la loi 3DS du 22 février 2022 étend l'obligation de nommer et numéroté les voies aux communes de moins de 2 000 habitants.

Il existe un fichier dénommé Base Adresse Locale (BAL) qui répertorie l'intégralité des adresses présentes sur la commune. Il sera mis à jour et publié dans la base nationale pour être pris en compte par les différents acteurs, publics et privés (DGFIP, SDIS, IGN, La poste, opérateurs GPS...).

Dans le cadre de cette démarche, la commission communale des impôts s'est réunie le 26 octobre 2022 afin de procéder à la mise à jour de l'orthographe des noms de rues, places et lieux-dits.

Puis un numérotage a été réalisé. Il comporte pour chaque rue, place et lieu-dit une série de numéros, à raison d'un numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale. La série est formée de nombre pairs pour le côté droit et de nombres impairs pour le côté gauche dans le sens « bourg » vers lieu-dit. La numérotation déjà existante est conservée.

Le numérotage, dont le principe est que les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue, est matérialisé par l'apposition, sur chaque boîte aux lettres d'un numéro adhésif et sur la façade de la maison dans le cas d'une adresse collective.

Les frais de premier établissement du numérotage, sont à la charge du budget communal. Les propriétaires peuvent toutefois être autorisés à procéder à l'apposition, à leurs frais, de plaques de leur choix.

Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs boîtes aux lettres et éventuellement leurs maisons soient constamment nets et lisibles.

Le Conseil Municipal après présentation de la Base Adresse Locale de Guilligomarc'h, ayant délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ▶ **APPROUVE la dénomination des rues, places et lieux-dits** suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- ▶ **APPROUVE la numérotation** réalisée,
- ▶ **CHARGE le Maire de certifier les adresses** mises à jour dans la **Base Adresse Locale**,
- ▶ **DIT** que le fichier est consultable par tous via l'outil « **adresse.data.gouv.fr** »
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer les bons de commande et les documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions.

-----

**2022-35 Dénomination et numérotation de la voirie communale**  
**Base Adresse Locale – BAL – Guilligomarc'h**  
**ANNEXE 1 – LISTE rues, places et lieux-dits**

<b>B</b>	Beg ar Lann	LD	<b>L</b>	La Boissière	LD
	Bel Air	LD		La Clairière	LD
	Bois de Kerlégant	LD		Lann ar Groez	LD
	Bontul	LD		Lann Vihan Keryot	LD
	Botaval	LD		Le Châtré	LD
	Botfao	LD		Le Petit Sachz	LD
	Bouyounou	LD		Le Ronce	LD
	Brudiou	Rue du		Le Sachz	LD
<b>C</b>	Castel Paris	LD	<b>M</b>	Marie Pellan	Place
	Chemin de Ménégal	LD		Ménégal	LD
	Clos Val	LD		Ménéguillou	LD
	Coadigou	LD		Monplaisir	LD
	Coat Kerloas	LD		Moulin de Kerlégant	LD
	Commananchou	LD		Moulin de Kerloas	LD
	Crélo	LD		Muriou	LD
<b>E</b>	Eglise	Place de l'	<b>N</b>	Nilizic	LD
<b>F</b>	Fontaine	Rue de la	<b>P</b>	Penprat	LD
<b>G</b>	Guerlé	LD		Pont Neuf	LD
	Guernevez	Rue de		Porzou	LD
	Guiscaër	LD		Poulbet	LD
<b>K</b>	Kerdhervé	LD		Poulronjou	Impasse de
	Kerfor	LD		Poulronjou	Rue de
	Kergadiou	LD	<b>R</b>	Roches du Diable	Rue des
	Kergroës	LD		Rons	Rue le
	Kergroës	Rue de		Rosiers	Rue des
	Kerguillerm	LD	<b>S</b>	Saint Coal	LD
	Kerhoën	LD		Saint Eloi	LD
	Kerhulvé	LD		Saint Julien	LD
	Keriel	LD		Scorff	Rue du

Kerjouarc'h	LD	Stang ar Pont	LD	
Kerjean	LD	Stang Bider	LD	
Kerlégant	LD	Stang Méné Moal	LD	
Kerloas	LD	Stangvi	LD	
Kerloquet	LD	T	Terrasses de Guernevez	Rue les
Kermai	LD		Torrod	Venelle du
Kermentec	LD		Toultossec	LD
Kernouarn	LD		Traoulé	LD
Keroualo	LD		Ty Carré	LD
Kerouannec	LD		Ty Glaz	LD
Kerroc'h	LD		Ty Meur	LD
Kervichel	LD		Ty Nevez Kergadiou	LD
Kervinel	LD		Ty Nevez Kerguillerm	LD
Kervoën	LD		Ty Nevez Keryot	LD
Kervran	LD	V	Verger	Rue du
Keryot	LD			

Coat-Keryot LD supprimé

### **2022-36 Petits équipements 2022**

Le Conseil Municipal, après présentation des investissements projetés en cette fin d'année, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'achat des petits équipements suivants :

Service technique :

❖ <b>élagueuse sur perche</b> .....	415.00 € HT
❖ <b>taille haies</b> .....	395.00 € HT
❖ <b>souffleur</b> .....	405.00 € HT
❖ <b>chargeur et batteries : 1 à dos, 2 à clipser</b> .....	1 500.00 € HT

Service entretien :

❖ <b>autolaveuse</b> .....	1 996.48 € HT
----------------------------	---------------

**TOTAL..... 4 711.48 € HT**

**Soit 5 653.78 € TTC**

➤ **AUTORISE** le Maire à signer les devis et autres documents nécessaires aux achats détaillés ci-dessus,

➤ **DIT** que ces dépenses seront réalisées sur le budget principal 2022 de la commune.

### **2022-37 SUBVENTION 2022**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **DONNE SON ACCORD à la subvention** suivante – exercice **2022** budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT : Article d'imputation 6574		Montant de la subvention 2020	Nature juridique de l'organisme
28	Centre de Santé Infirmier Arzano-Querrien	100,00 €	-



## **2022-38 Classement dans le domaine public de la voirie communale du chemin rural de Kervinel**

M. le Maire propose d'intégrer dans le domaine public routier de la commune le chemin d'accès au n° 20 du lieu-dit Kervinel, dans la mesure où il s'agit du seul accès possible, qu'il est ouvert à la circulation du public et qu'il est régulièrement entretenu par la commune.

Le classement d'un chemin rural en voie communale est prononcé par délibération du conseil municipal, sans enquête publique préalable dans la mesure où les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas remises en cause.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **précise** que le classement du chemin rural de Kervinel et la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagés **ne porteront pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie** qui est déjà ouverte à la circulation publique.
- **demande le classement dans les voies communales de ce chemin rural cadastré ZH n°33 (1 300 m<sup>2</sup>) et ZI n° 10 (3 220 m<sup>2</sup>) pour une longueur totale de 664 ml** conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.
- donne son accord à la **mise à jour du tableau de classement des Voies Communales** (annexe 1).
- **demande** l'intégration de ces données lors du recensement de la longueur de voirie communale classée dans le domaine public voirie communale pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.
- **autorise** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces se rapportant à ce classement.

## **2022-38 Classement dans le domaine public de la voirie du chemin rural de Kervinel**

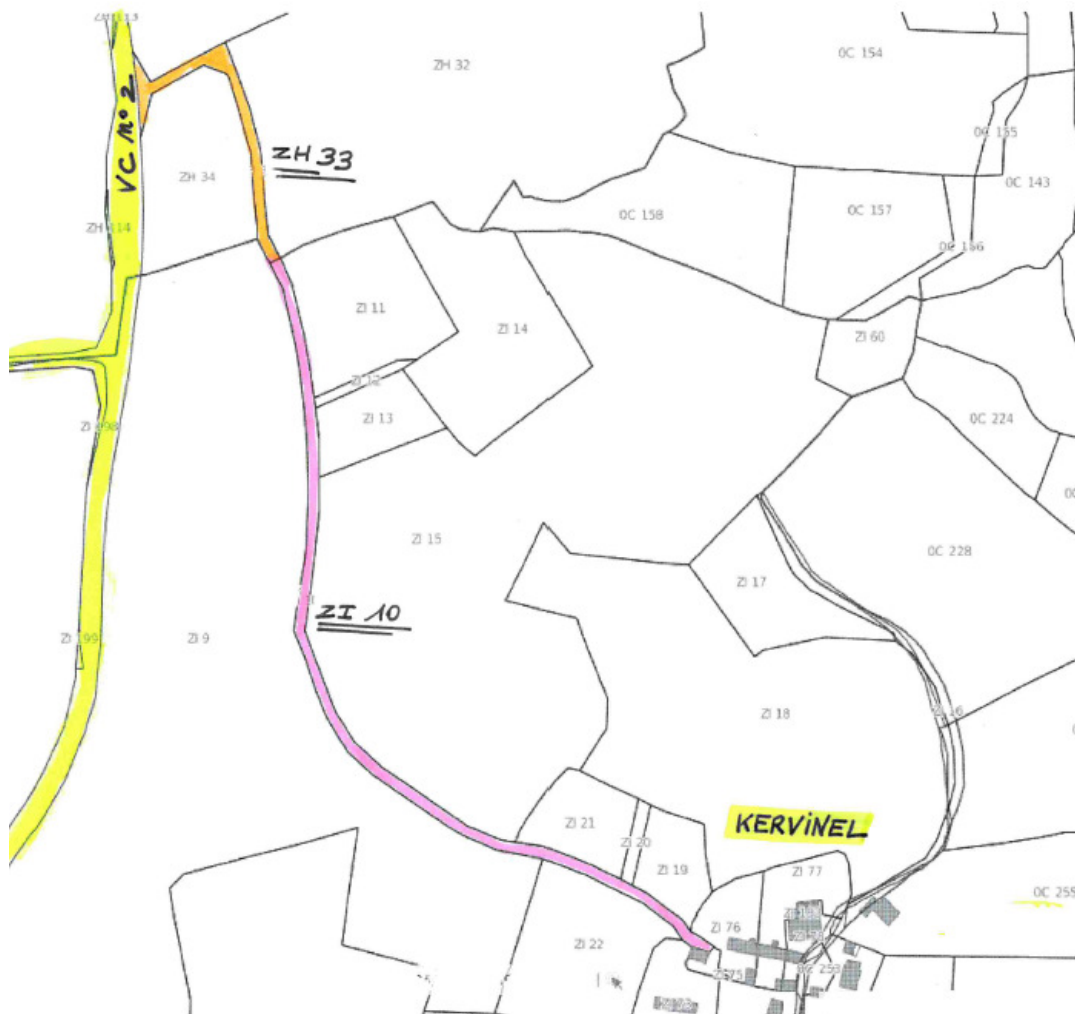
### **Annexe 1**

### **Commune de Guilligomarc'h (Finistère)**

### **Tableau de classement des voies et places communales**

#### **Additif au tableau du 24 mars 1963**

Appellation	Désignation du point d'origine	Désignation du point d'extrémité	Longueur	Largeur	Nouvelle longueur	Classement		Ancienne appellation	Longueur ou surface	Observations
						Catégorie	n°			
<b>Incorporation chemin rural de Kervinel dans la voirie communale (accès au n°20 Kervinel)</b>										
Voie de Kervinel 1	VC n° 2	à la hauteur de la ZI n° 11	170,00	4,50	170,00	VC		ZH 33	1 300 m <sup>2</sup>	Chemin rural Kervinel - partie 1
Voie de Kervinel 2	ZI n° 11	à la ZI n° 74 = n° 20 Kervinel	494,00	4,50	494,00	VC		ZI 10	3 220 m <sup>2</sup>	Chemin rural Kervinel - partie 2
<b>Totat nouvelles voies</b>					<b>664,00</b>					



---

## **2022-39 Motion sur les tarifs de l'énergie-septembre 2022 MESURES d'URGENCE-PRIX de l'ENERGIE**

Le Maire expose le contenu de la motion proposée par LE SDEF concernant la flambée des prix de l'énergie.

Il indique que préalablement au lancement de la consultation, le SDEF a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 83 collectivités dont la **commune de Guilligomarc'h** ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2M€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités pourront **bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15% des tarifs 2022.**

Le conseil municipal ayant délibéré, **ADOpte la motion sur les « tarifs de l'énergie-septembre 2022 - MESURES d'URGENCE-PRIX de l'ENERGIE »** présentée en annexe.

---

## **2022-39 Motion sur les tarifs de l'énergie-septembre 2022 MESURES d'URGENCE-PRIX de l'ENERGIE ANNEXE 1**

Cette situation est très préoccupante pour les collectivités qui vont avoir beaucoup de mal à boucler leurs budgets 2023. Ces collectivités envisagent de fermer des sites, ou des services à la population si rien n'est entrepris par le gouvernement et l'Union européenne pour réguler fermement les marchés de l'énergie et endiguer cette catastrophe financière.

La société BMGNV 29 qui porte le déploiement des stations-services au GNV (Gaz Naturel Véhicules) est également membre de ce groupement de commandes. L'impact pour cette société est très important puisque les prix vont être multipliés par 5 conduisant à augmenter le tarif du kg de GNV actuellement à 1,5€ à 6€ par kg.

A ce tarif-là, il est envisagé de fermer les trois stations (Saint-Martin-des-Champs, Guipavas et Landivisiau) en 2023, laissant l'ensemble des utilisateurs sans solutions pour 2023 (transporteurs, autocaristes...).

Dans ce contexte, le SDEF, l'AMF (association des maires et présidents d'EPCI du Finistère), l'AMR (association des maires ruraux) et Intercommunalités de France, représentant les collectivités du Finistère,

-ALARMENT et S'INSURGENT contre les AUGMENTATIONS FARAMINEUSES DES PRIX DE L'ENERGIE pour 2023, dans un contexte de crise énergétique SANS PRECEDENT, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.

-Sollicitent une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d'un BOUCLIER TARIFAIRE semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

-ALERTE le gouvernement sur cette situation très préoccupante pour les collectivités mais aussi pour les entreprises qui risquent d'opter pour la fermeture des sites à l'instar de BMGNV 29 pour les stations-services au GNV.

-Sollicitent également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.

Nadine KERSAUDY Présidente de l'AMR 29	Dominique CAP Président de l'AMF 29	Antoine COROLLEUR Président du SDEF	Sébastien MIOSSE Président délégué d'intercommunalités de France
---	--	--	---

INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE



### Motion sur les tarifs de l'énergie-septembre 2022 MESURES d'URGENCE-PRIX de l'ENERGIE

Les prix de l'électricité et du gaz atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- o La guerre en Ukraine,
- o Les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité,
- o Le prix du CO2 qui est très élevé,
- o Mode calcul du prix de l'électricité

Le prix de marché de l'électricité a atteint 1.000 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 47 €/MWh en octobre 2019. Le prix de marché du gaz a atteint 297 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 19 €/MWh en octobre 2019.

Depuis 2014, le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) propose aux collectivités Finistériennes un groupement de commande pour l'achat d'électricité et du gaz. Ce groupement de commande regroupe 389 membres dont 103 pour le gaz et 388 pour l'électricité (102 membres adhérent à la fois pour l'électricité et le gaz). Cela représente 789 sites finistériens pour une consommation annuelle de 404,5 GWh pour le gaz et 10 587 sites finistériens pour une consommation annuelle de 719 GWh pour l'électricité.

Préalablement au lancement de la consultation, le SDEF a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 83 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2M€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15% des tarifs 2022.

Suite à la consultation qui a été menée par le SDEF en tant que coordonnateur du groupement, le marché a été attribué à TOTAL ENERGIE pour le gaz et à ENGIE pour l'électricité. Pour l'année 2023, les prix sont en forte augmentation que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz.

Pour l'électricité, les prix obtenus vont aboutir à une hausse globale de 247% ! Cela signifie que la facture globale va passer de 30M€ environ en 2022 à 104M€ en 2023 pour l'ensemble des membres.

A titre d'exemple :

- o pour la commune de Plourin (Commune de 1050 habitants, moins de 2M€ de chiffre d'affaires, mais plus de 10 salariés), la facture passerait de 21 000€ à 82 000€.
- o pour la commune de Pont-l'Abbé, la facture passerait de 252 000€ à 830 000€.
- o pour la commune de Briec-de-l'Odé, la facture passerait de 123 000€ à 429 000€.
- o Pour Morlaix, la facture de 652 000€ en 2022 passerait en 2023 à 2 256 000 !
- o EHPAD de Bois MORO à Pont l'ABBE : 42 000€ en 2022 à 148 000€ en 2023

Pour le gaz, les prix sont également en forte augmentation avec une hausse moyenne de 412 % : la facture globale va passer de 5 200 k€ en 2022 à 26 700 k€ en 2023.

A titre d'exemple :

- o Pour la commune de Pont-l'Abbé, par exemple, 75 000€ en 2022 à 370 000€ en 2023 !
- o Pour la ville de Briec-de-l'Odé, la facture passerait de 30 000€ à 139 000€.
- o EHPAD de Bois MORO à Pont l'ABBE : 35 000€ en 2022 à 185 000€ en 2023

**Commune de Guilligomarc'h**  
Table chronologique des délibérations

**Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

1 12 2022	2022-30	Les Terrasses de Guernevez : approbation du compte-rendu d'activités 2021	approuvé	Page 2022 / 234R
1 12 2022	2022-31	MAM Maison d'Assistants Maternels : avenants et fonds de concours Quimperlé Communauté	approuvé	Page 2022 / 234V
1 12 2022	2022-32	COMMERCE multi services : maîtrise d'œuvre	approuvé	Page 2022 / 235R
1 12 2022	2022-32'	COMMERCE multi services : fonds de concours audit énergétique	approuvé	Page 2022 / 235V
1 12 2022	2022-33	Chapelle St-Eloi : avenants	approuvé	Page 2022 / 235V
1 12 2022	2022-34	Tarifs 2023 : cantine, garderie et cimetière	approuvé	Page 2022 / 236R
1 12 2022	2022-35	Dénomination et numérotation des voies communales : Base Adresse Locale	approuvé	Page 2022 / 236V
1 12 2022	2022-36	Achat matériel pour le service technique et autolaveuse	approuvé	Page 2022 / 237V
1 12 2022	2022-37	Subventions 2022	approuvé	Page 2022 / 237V
1 12 2022	2022-38	Classement chemin de Kervinel dans la voirie communale	approuvé	Page 2022 / 238R
1 12 2022	2022-39	Motion sur les tarifs de l'énergie	approuvé	Page 2022 / 238V
1 12 2022	Informations	Questions diverses		Page 2022 / 239R

**Les délibérations  
sont consultables  
sur le site Internet  
de la commune**

## Commune de Guilligomarc'h

## Feuille d'émargement des conseillers municipaux

Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022

	Fonction	Civ	Prénom	NOM	Signature
1	Maire	M.	Alain	FOLLIC	
2	1 <sup>er</sup> adjoint	M.	Philippe	AUBANTON	
3	2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	Stéphane	PERROT	
4	3 <sup>ème</sup> Adjoint	M.	Bruno	MOREL	
5	4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	Isabelle	LE ROUX	absente excusée
6	Conseiller municipal	M.	Christophe	BOURBON	absent excusé
7	Conseiller municipal	M.	Thierry	GOUDÉDRANCHE	
8	Conseillère municipale	Mme	Sandrine	EZANNO	
9	Conseillère municipale	Mme	Florence	SIMON	
10	Conseillère municipale	Mme	Laëtitia	LE BOUTER	absente excusée
11	Conseillère municipale	Mme	Martine	CHRISTIEN	
12	Conseillère municipale	Mme	Céline	BEUVE	absente excusée
13	Conseiller municipal	M.	Francis	STANGUENNEC	
14	Conseillère municipale	Mme	Elodie	MOLINIER	absente excusée
15	Conseillère municipale	Mme	Stéphanie	MOREL-LASSALLE	absente excusée

